



## Conseil d'administration

Séance spéciale du 17 octobre 2017

Local 2249, Pavillon Maurice-Pollack

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS  
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

## Procès-verbal

---

### *Liste des personnes présentes – Conseil d'administration*

---

Dannick Bérubé-Gélinas  
Alyson Carrier  
Vanessa Desrosiers  
Quentin de Dorlodot  
Camille Garon  
Ève Gaucher

Simon Hénault  
Guillaume Larouche  
Marius Legendre  
Sabrina Martin  
Étienne Rheault  
Samuel Rouette-Fiset

Alexandre Savard-Sévigny  
Alain Savoie  
Annie-Jade Samson  
Laurent Trottier  
Sarah-Jane Vincent

---

### *Liste des personnes absentes – Conseil d'administration*

---

Christophe Beaudoin-Lacoste  
Andréanne Dufour  
Guillaume Chabot-Racine  
Charles-Émile Fecteau

Olivia Fournier  
Alexandre Jacob-Roussel  
Cédric Lacombe  
Charles-Éric Lévesque

Mathieu Montégiani  
Denis Morin

---

### *Liste des personnes présentes – Autres*

---

#### **Présidence d'assemblée**

Guy-Aume Descôteaux

#### **Secrétariat d'assemblée**

Simon Hénault

---

**Projet d'ordre du jour :**

---

5

1. Ouverture de la séance

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

3. Lecture de l'ordre du jour

10 4. Modification du *Cahier référendaire* concernant le caractère remboursable de la cotisation à l'Union étudiante du Québec

5. Clôture de la séance

15 **1. Ouverture de la séance**

Samuel Rouette-Fiset

Bienvenue tout le monde à ce Conseil d'administration spécial qui se déroule en pleine mi-session.

20

**Résolution CA-A17-10-17-01**

*Il est proposé par Alexandre Savard-Sévigny, avec l'appui de Camille Garon :*

Que la séance du 17 octobre 2017 soit ouverte.

*Aucune demande de vote.*

25

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

---

**2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée**

30

**Résolution CA-A17-10-17-02**

*Il est proposé Laurent Trottier, avec l'appui de Guillaume Larouche :*

Que Guy-Aume Descôteaux et Simon Hénault soient respectivement nommés Président d'assemblée et Secrétaire d'assemblée pour la séance du 17 octobre 2017.

*Aucune demande de vote.*

35

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

---

**3. Lecture de l'ordre du jour**

40

Présidence d'assemblée

Étant donné qu'il s'agit d'une séance spéciale, l'ordre du jour ne peut être modifié ni adopté.

---

45

**4. Modification du *Cahier référendaire* concernant le caractère remboursable de la cotisation à l'Union étudiante du Québec**

Simon Hénault

50 Je vais d'abord vous faire une présentation strictement sur le fonctionnement de la cotisation de l'Union étudiante du Québec. Je laisserai ensuite mes collègues intervenir sur la nature et les raisons de cette proposition de modification.

55 M. Hénault présente un schéma explicatif du fonctionnement de la cotisation. La cotisation de l'UEQ est déterminée selon le nombre de membres de l'association membre. C'est l'association membre qui détermine la manière de la percevoir et de la gérer, en fonction de ses règlements internes.

Samuel Rouette-Fiset

60 À la base, on pensait que ce n'était pas remboursable car ailleurs sur les autres campus ce n'était pas le cas. La loi 32 permet que la cotisation d'une association soit non remboursable, c'est ce

qui explique la confusion. Étant donné que notre cotisation est remboursable, ce qu'on vous proposerait aujourd'hui, c'est de retirer le «non» du «non-remboursable».

65 Un membre du conseil d'administration exprime sa crainte de voir une réduction des cotisations à la CADEUL si les deux cotisations sont liées.

- À long terme, on ne pense pas qu'il ait de risque majeur pour la santé financière de l'organisation.

70 Un membre du conseil d'administration pose une question sur le calcul du nombre de membres.

Un membre du conseil d'administration demande si une personne non-membre verra sa cotisation remboursable.

75 - Si la personne décide de retirer sa cotisation CADEUL, alors sa cotisation UEQ sera remboursable.

Un membre du conseil d'administration demande si d'autres avenues ont été explorées.

80 - Beaucoup de scénarios ont été envisagés, et celui-ci a été retenu pour éviter certains déséquilibres entre les retraits et le paiement de la cotisation à l'UEQ, dans une perspective d'équité.

Un membre du conseil d'administration demande s'il sera possible, advenant l'adhésion à l'UEQ, de demander une modification de leurs règlements généraux.

85 - Oui, ce serait possible de faire ce genre de proposition.

Un membre du conseil d'administration soulève que c'est une situation de «tout ou rien».

#### Quentin de Dorlodot

90 De manière similaire, les cotisations dédiées incluses dans la cotisation CADEUL ne sont pas séparables de la cotisation principale. Dans le cas présent ce serait légèrement différent car ce ne sera pas des lignes séparées sur la facture.

Un membre du conseil d'administration soulève que la procédure de remboursement n'est pas explicitement décrite.

95 Un membre du conseil d'administration affirme que cette solution est un bon compromis par rapport aux questionnements soulevés lors du dernier C.A. et la CADEUL pourra pousser un changement des RG de l'UEQ advenant son adhésion.

100 Un membre du conseil d'administration soulève que plutôt qu'un compromis c'est la meilleure situation possible qu'il faille viser et demande si ça serait possible d'exiger qu'en cas d'adhésion à l'UEQ la CADEUL pousse pour ce changement.

- C'est possible, et le Caucus pourra se prononcer sur la question éventuellement aussi car ce n'est pas une décision strictement financière.

105 Un membre du conseil d'administration demande si le C.A. peut faire une recommandation au Caucus en ce sens.

- Ça se fait rarement, mais c'est du domaine du possible.

110 Un membre du conseil d'administration demande s'il y a moyen de rendre la procédure de remboursement plus explicite.

- Toute l'information sera remise aux membres lorsque ceux-ci voudront effectuer leur remboursement.

115 Un membre du conseil d'administration demande pourquoi la séparation n'est pas possible.

- On a réfléchi à tous les scénarios, et advenant un retrait d'un membre uniquement de l'UEQ, la CADEUL paierait tout de même sa cotisation à l'UEQ.

Eve Gaucher

120 Ce serait exactement le même processus que pour le retrait de la cotisation CADEUL, ça revient à une question de procédure.

Un membre du conseil d'administration demande si ce n'est pas plus avantageux de perdre le 4,50\$ de la cotisation UEQ que toute la cotisation CADEUL.

125 - C'est aussi une question de principe sur le fait que si la CADEUL fait partie de l'UEQ, tous les membres seront représentés par cette dernière.

Vanessa Desrosiers

130 C'est une question de valeur et de principes au-delà de la nature financière, et il faut rappeler que ce serait l'ensemble des membres qui se trouveraient à assumer la cotisation de ceux qui voudraient uniquement se retirer de l'UEQ, ce qui serait malhonnête par rapport à l'utilisation des ressources.

135 Un membre du conseil d'administration demande si la cotisation UEQ figurerait sur une ligne séparée sur la facture étudiante.

- Oui, ce sera le cas.

140 Un membre du conseil d'administration soulève que les gens penseront qu'il sera possible de retirer uniquement la cotisation CADEUL si c'est écrit «remboursable».

Un membre du conseil d'administration rappelle que la question fondamentale du référendum porte sur l'affiliation à l'UEQ et que la dynamique du remboursement dépend des règlements généraux de la CADEUL.

145 Un membre du conseil d'administration affirme qu'à son avis il s'agit de la meilleure solution possible.

Vanessa Desrosiers

150 Pour appuyer d'un exemple concret, la FAÉCUM n'a pas une cotisation remboursable, donc leur cotisation de l'UEQ ne l'est pas non plus. Ici, en ayant une cotisation remboursable, on permet au membre de faire un calcul coût-bénéfice sur la représentativité qu'il croit avoir auprès de son association.

155

**Résolution CA-A17-10-17-03**

*Il est proposé Samuel Rouette-Fiset, avec l'appui de Guillaume Larouche :*

Que le cinquième considérant de la question référendaire soit modifié tel que suit :

160

« Considérant que le montant de la cotisation remboursable est indexé annuellement et a été établi par les associations participantes aux chantiers de création en fonction des prévisions budgétaires de l'UEQ. »

*Un membre du conseil d'administration demande le vote.*

165

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 2*

170

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

---

175 **5. Clôture de la séance**

**Résolution CA-A17-10-17-04**

*Il est proposé Sarah-Jane Vincent, avec l'appui de Quentin de Dorlodot :*

180

Que la séance du 17 octobre 2017 soit levée.

*Aucune demande de vote.*

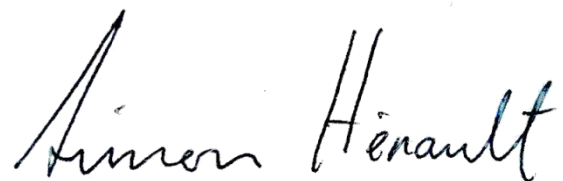
*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

185

*La séance est levée.*

**Ce procès-verbal a été adopté lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2017 du Conseil d'administration.**

190



**Simon Hénault**

Vice-président aux affaires institutionnelles

195